



Site Facebook « Syndicat FA-Police »



**FA-Police continue d'informer les policiers sur l'actualité de leur métier, et de dire haut et fort la vérité sur les mensonges ou autres non-dits !!**

### Ce qui vous a été rapporté :

Nos syndicats dits représentatifs vous ont mis en avant l'art 56 de l'APORTT, vu au CTRPN du 14 juin 2019.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, mis en place de deux comptes :

- Un 1<sup>er</sup> compte « Historique » avec la sanctuarisation obligatoire des HS au-delà de 160 heures, avec une alimentation maximum de 40 heures la 1<sup>ere</sup> année pour les soldes de 120 à 160 heures.

- Un 2<sup>ème</sup> compte « Actif » dédié à l'enregistrement des heures supplémentaires générées.



**La vérité et le mensonge ! No comment !**

### Ce qu'ils ne vous disent pas:

1. « L'art 57 de l'APORTT qui stipule le paiement des HS est exclusif de toute compensation horaire »

Cela veut dire que les majorations de 150%, 200% (rappel, report de RC ou RL) et autres ne seront pas pris en compte dans les paiements ou dans les différents comptes mis en place. (seulement le temps effectué)

2. Les ADS seront aussi écartés de ces mesures car elles ne concernent que les personnels du CEA !
3. Le coût de l'heure supplémentaire est fixé à 12,47 € brut se basant sur le décret 2000-194 du 03/03/2000 relatif aux personnels actifs et exclusifs du CEA. Ce décret est basé sur un indice brut de 342 n'existant plus.

**MAJORATION** : FA-Police s'interroge notamment sur la non prise en compte du décret 2002-60 du 14/07/2002 relatif aux heures supplémentaires des personnels de la Fonction Publique d'Etat des catégories B et C. En effet ce décret prend en compte des coefficients de majoration différents et progressifs suivants le nombre d'HS effectuées dans le mois !

Exemple : Coefficient de majoration de 1,25% pour les HS de 0 à 14 heures dans le mois, ...etc.

**Coût estimé de l'HS** : Pourquoi estimer à 12,47€ brut l'heure supplémentaire en se basant sur un indice (342) n'existant plus dans la grille de salaire des CEA ? L'HS devrait être aligné sur l'indice actualisé du policier concerné... Nous rappellerons à certains de nos détracteurs de l'époque lors de la sortie de notre tract « Heures supplémentaires » en mars 2019, que ce dernier est tristement d'actualité !

Le 25 juin 2019